**Titre du protocole : Lombalgie subaiguë et chronique**

**Thème listé sur annexe 3 de l’ACI oui**

**Lequel :** Pathologies chroniques nécessitant des soins itératifs et une intervention pluriprofessionnelle permettant notamment de prévenir la désinsertion socioprofessionnelle : lombalgies chroniques invalidantes, syndrome anxiodépressif

Maison de santé de

**Date de la création initiale du protocole par l’équipe :**

**Délai prévu avant l’évaluation du protocole par l’équipe de la MSP :** 12 mois

**Date(s) de modification(s) effectives(s) du protocole :** chaque année

**Dernière date de validation par l’équipe du protocole en cours :**

**Membres du groupe de travail ayant participé à l’élaboration (écriture) de ce protocole**

**Référent(e)s de ce protocole, personnes ressources**

**Liste des professionnels de la MSP adhérant à la prise en charge**

**Liste éventuelle du(es) professionnel(s) extérieur(s) à la MSP mais signataire(s) du projet de santé et/ou adhérant à la prise en charge après information et consentement du patient sur le partage des données médicales nécessaires**.

Pas lieu

**Problématique**

Le mal de dos est un enjeu de santé publique, un enjeu de santé pour les personnes touchées, mais aussi un enjeu socio-économique pour le monde du travail. Deux salariés sur trois ont souffert, souffrent ou souffriront un jour d’une « lombalgie ». Parfois invalidant, le mal de dos, lorsqu’il devient chronique, peut entrainer de lourdes conséquences pour le salarié en termes de désinsertion sociale et professionnelle. Il pèse également sur l’organisation et les finances des entreprises : en 2017, 12,2 millions de journées de travail ont ainsi été perdues à cause du mal de dos lié à des risques professionnels, engendrant un coût direct de plus d’1 milliard d’euros, supporté par les entreprises.

**Objectif général**

Réduire la chronicité des lombalgies

**Objectifs secondaires (opérationnels)**

Comptabiliser le nombre de patients lombalgiques aigue et chronique

Permettre une reprise du travail adapté la plus rapide possible

Contrôler la consommation des antalgiques

**Patients concernés**

Patients avec douleur lombaire depuis plus de 6 semaines

**Rôle de chaque intervenant et coordination des intervenants impliquant plusieurs catégories de PS de l’équipe**

***•* MG : consultation** : examen, conseils, prescriptions, orientation.

**• Kinésithérapeute** : examen, traitement, conseils.

**• Pharmacien :** conseils, évaluation du matériel et des traitements.

**• MG + Kiné :** en l’absence d’amélioration.

**Echanges entre professionnels et/ou en réunions de concertation pluriprofessionnelles**

Le dossier de chaque patient est traité en RCP réunissant les acteurs concernés.

**Fréquence des réunions**

Une fois par an

**EVALUATION**

- Nombre de patients identifiés

- Temps d’arrêt de travail des patients identifiés

- Nombre de patients sous antalgiques de palier é et 3

**Bibliographie, références scientifiques**

Prise en charge du patient présentant une lombalgie commune – Fiche mémo – HAS – Mars 2019

**Annexes avec la liste des documents associés**

**Lieu de consultation du protocole pluriprofessionnel, des annexes**

Fichier informatique sur le dossier « Commun » sur le serveur sécurisé de la MSP